



LE DÉBAT

FONDS À FORMULE ► ACHETER AVEC UN CAC 40 À 4.000

Les fonds à formule garantissent ou protègent le capital des porteurs. Il en existe quelque 900, qui pèsent plus de 8% des encours gérés collectivement. Pour gagner en cas de hausse sans perdre en cas de baisse, les épargnants doivent d'avance accepter d'abandonner une partie de la plus-value potentielle.

POUR



“ Les fonds garantis permettent de ne pas manquer la hausse. ”

Traumatisés par de brutaux décrochements de cours, les épargnants veulent la sécurité.

Les fonds à formule conviennent à une clientèle qui ne souhaite pas pleinement s'exposer au risque des actions. Ils offrent plus ou moins de performance en contrepartie de plus ou moins de sécurité. Quelqu'un qui présente une aversion à la volatilité trouvera un produit adapté à son tempérament, quelles que soient les configurations de marché.

Le Cac 40 gravite dans ses plus-hauts des douze derniers mois et les taux obligataires, pour le segment de cinq à huit ans, ne sont guère supérieurs à 3%. Les fonds

à formule sont *a priori* moins attrayants que dans les périodes où les indices boursiers sont encore plus élevés et les taux d'intérêt plus rémunérateurs. En effet, la recherche de protection est d'autant plus légitime que les cours de Bourse ont déjà beaucoup monté. Quant à la partie de la collecte qui n'est pas placée en obligations, elle est d'autant plus importante que les taux d'intérêt sont plus avantageux. Si vous placez 80% d'un montant donné à 3,7%, vous récupérez 100% au bout de six ans. Si les taux sont à 5%, vous pouvez ne placer que 75% pour cette même durée. Ce qui libère 5% de plus pour améliorer le mécanisme d'indexation à la hausse d'un actif sous-jacent, *via* les marchés dérivés. Le porteur bénéficiera ainsi d'une espérance de gain accru.

Toutefois, la plupart des investisseurs privés, traumatisés par l'évolution des cours en 2008, sont peu enclins à investir en actions, par exemple au travers d'un fonds ouvert classique. Ils risquent d'attendre encore la confirmation de l'amélioration et, donc, que la progression des cours ait propulsé les indices bien au-delà des niveaux actuels. Dans l'intervalle, ils risquent de manquer la hausse. La garantie ou la protection des fonds à formule permet de les rassurer. ■



Yannic Raulin,
responsable
structuration France,
Amundi Investment
Solutions



Yohan Boukobza,
CGPI, cabinet B & Z

Ces produits trop sophistiqués et trop rigides prélèvent en outre des frais importants.

Le principal défaut des fonds garantis ou à promesse, qui reposent sur une formule mathématique, est leur très haut degré de sophistication. Pourquoi acheter un produit qu'on ne comprend pas ? Certes, les réseaux bancaires mettent l'accent sur la performance à l'échéance, mais il ne faut pas croire que c'est la panacée. Il y a aussi des droits d'entrée, de 1% à 4%, des frais de gestion, qui tournent autour de 2% en moyenne annuelle, et des frais de sortie, de 1% à 4%. Ce qui rend le produit finalement peu intéressant. Si vous avez 100.000€ à investir, vous pouvez verser jusqu'à 4.000€ à l'entrée. Et si vous avez besoin d'argent avant l'échéance ou une sortie programmée dans l'intervalle, vous pouvez encourir une pénalité de 3%. Or, dès qu'il y a un problème, beaucoup de particuliers veulent disposer rapidement de leurs fonds.

Le mieux est d'ouvrir un contrat d'assurance-vie, d'y mettre 70% de fonds en euros et, pour le solde, de panacher des parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières « ouverts » en les sélectionnant dans plusieurs classes d'actifs : actions européennes, actions émergentes, convertibles, haut rendement, etc. C'est plus souple. Et vous n'êtes pas bloqué jusqu'à une échéance liée à un produit dont l'intérêt dépend de la réalisation de telle ou telle éventualité de marché : comportement d'un indice boursier ou d'actions rassemblées en un panier. De surcroît, l'assurance-vie peut servir d'apport pour concrétiser un projet immobilier, dans le cadre d'un nantissement.

Il ne s'agit pas d'être hostile à 100% aux fonds à formule. Pour des durées de trois ou quatre ans, un fonds à promesse peut même se révéler commode pour sécuriser une fraction d'un patrimoine. ■

CONTRE



“ La performance à l'échéance dépend de scénarios aléatoires. ”